0020050U

ACADEMIE D'AMIENS

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CONDORCET

ROND-POINT JOLIOT CURIE

02100 ST QUENTIN

Tel: 0323084444

## ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés							
Numéro de séance : 1							
Numéro d'enregistrement : 40							
Année scolaire : 2020-2021							
Nombre de membres du CA : 30							
Quorum: 16							
Nombre de présents : 18							
Le conseil d'administration							
Convoqué le : 10/09/2020							
Réuni le : 01/10/2020							
Sous la présidence de : Jean-Christophe Storz							
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25							
Vu							
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54							
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics							
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés Pièce(s) jointe(s)							
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1							
Libellé de la délibération :							
autorise la signature de la convention avec le Cabinet Conseil en Addictologie Alain Lagneau pour son intervention au lycée dans le cadre du projet « Sensibilisation à l'alcool » pour un montant de 624.00€							

Résultats du vote				
Suffrages exprimés :	18			
Pour:	18			
Contre :	0			
Abstentions :	0			
Blancs :	0			
Nuls:	0			



## CONVENTION

ENTRE le LYCÉE CONDORCET de Saint-Quentin, représenté par Monsieur JC STORZ, Proviseur,

ET le « Cabinet Conseil en Addictologie Alain Lagneau", représentée par Monsieur Alain LAGNEAU - 6 hameau Les Chênes - 51210 LE VÉZIERS.

# IL EST DÉCIDÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1**

Dans le cadre du Projet pédagogique : "Sensibilisation à l'alcool", la cabinet conseil en addictologie Alain Lagneau s'engage à intervenir au lycée Condorcet.

#### **ARTICLE 2**

Le Lycée Condorcet de Saint-Quentin s'engage à rétribuer le cabinet conseil en addictologie Alain Lagneau, dans la limite de 624.00 €, en contrepartie du temps de son intervention.

Fait à Saint-Quentin, le 25/09/2020

L'Intéressé,

A. LAGNEAU

L'Agent Comptable,

C. GUILLAUME

Le Proviseur,

JC STORZ